

Cerveteri et Tarquinia (Italie)

No 1158

1. IDENTIFICATION

<i>État partie :</i>	Italie
<i>Bien proposé :</i>	Nécropoles étrusques de Cerveteri et de Tarquinia
<i>Lieu :</i>	Province du Latium
<i>Date de réception :</i>	30 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit de *sites*. Le présent dossier comprend deux sites archéologiques et deux musées. Il s'agit d'une proposition d'inscription sérielle.

Brève description :

Ces deux grands cimetières appartenant à la culture étrusque et représentant différentes typologies couvrent les rites funéraires pratiqués sur un millier d'années, environ.

Certaines des tombes sont monumentales, taillées dans la roche et surmontées d'impressionnants tumuli ; beaucoup présentent des bas-reliefs sur les murs, et d'autres d'extraordinaires peintures murales.

Une grande partie des vestiges meubles des tombes sont exposée dans les musées de Cerveteri et de Tarquinia, des villes proches. On y trouve également des peintures murales et des sarcophages ornés.

Le cœur des sites est clôturé, mais de vastes pans de ceux-ci se trouvent en dehors de l'enceinte et des parties visitées.

2. LE BIEN

Description

La proposition d'inscription concerne deux nécropoles étrusques datant du IXe au Ier siècle avant notre ère. Les Étrusques vécurent dans la région centrale occidentale de l'Italie à partir du IXe siècle avant notre ère, leur civilisation atteignant son apogée au VIe siècle avant notre ère.

On n'a toujours pas répondu avec certitude à la question de l'origine de ce peuple. Trois courants principaux émergent parmi les chercheurs : celui lié à Hérodote qui au Ve siècle avant notre ère considéra que les étrusques venaient de

Lydie ou de la partie grecque de l'Asie mineure ; celui lié à Denys d'Halicarnasse, qui au Ier siècle avant notre ère les considéra comme un peuple autochtone à la région qu'ils habitaient ; et une troisième théorie, peu soutenue, les considérant comme venant du nord des Alpes. Il est certain qu'on ne retrouve aucune communauté ayant les mêmes caractéristiques ethniques et sociales ailleurs en Europe ou en Asie. La langue étrusque reste d'une origine inconnue et les rapprochements avec les langues indo-européennes sont restés infructueux.

Les deux cimetières proposés pour inscription, avec leur construction, leur décoration artistique et les objets qu'on y a découverts, comptent parmi les plus beaux témoignages de cette grande civilisation étrusque.

La nécropole à proximité de Cerveteri est la nécropole de Banditaccia ; l'autre à côté de Tarquinia celle de Monterozzi. Chacun de ces cimetières diffère dans les caractéristiques des tombes ; à eux deux, ils couvrent l'ensemble de la culture funéraire étrusque.

Cerveteri : Ce vaste cimetière abrite des milliers de sépultures, organisées selon un plan semblable à celui d'une ville, avec des « rues », de petites places et des « quartiers ». Les tombes sont de divers types en fonction de la période, du statut familial et d'autres critères. Les plus anciennes connues sont des tranchées taillées dans le roc et abritant des ossuaires en poterie qui contiennent les cendres des défunts.

Les plus célèbres sont les tumuli, qui regroupent souvent plusieurs tombes sous un tertre imposant. Ainsi, le tumulus II, du VIIe siècle, abrite la « tombe couchée », la « tombe Dolia » et la « tombe des Vases grecs ».

La « tombe de la Cabane », du IVe siècle, compte parmi les plus célèbres. Il s'agit d'une tombe taillée dans la roche en forme de cabane avec tous les éléments structurels et architecturaux, un toit à pignon fait de bois et de chaume, une traverse principale, et des banquettes de pierre le long des murs. Cette tombe et d'autres, imitant des maisons, sont les meilleurs et les seuls témoignages de l'architecture résidentielle des Étrusques.

La tombe des Vases grecs, du VIe siècle, est accessible via un *dromos* (couloir) taillé dans la roche, et imite un temple étrusque.

La tombe de la Corniche comporte deux trônes avec des repose-pieds, taillés dans la roche, qui flanquent la porte. Elle imite également un intérieur domestique de l'époque.

La tombe des Chapiteaux possède une imitation de parquet en bois, au plafond (on la considère d'ailleurs comme le premier exemple connu d'un parquet).

Parmi les tombes de Banditaccia, la plus célèbre est la tombe des Reliefs. Cette tombe du IVe siècle est accessible via un long escalier creusé dans la roche et menant à un grand vestibule (6,5 x 7,8 m), au plafond soutenu par deux colonnes à chapiteau éolique. Elle comprend 13 doubles niches funéraires et un espace supplémentaire pour 34 corps, sur une saillie sculptée à cet effet. Les 13 niches possèdent des couches doubles ornées de stuc peint en

rouge. Divers objets sont représentés sur les murs de stuc, armes, objets de culte ou de la vie courante.

Il ne s'agit là que d'une petite sélection de tombes – d'autres étant décrites dans le dossier de proposition d'inscription. Seule une présentation visuelle peut rendre justice à ces sépultures, d'une importance considérable pour comprendre la vie quotidienne, l'architecture, la religion et la mythologie des Étrusques.

Tarquinia : L'autre cimetière, connu sous le nom de nécropole de Monterozzi ou nécropole de Tarquinia, est célèbre pour ses tombes peintes, en dépit du fait qu'elles ne représentent que 3 % des 6 000 sépultures connues du cimetière. Les tombes sont toutes taillées dans la roche et accessibles via un couloir en pente ou à escaliers. La plupart d'entre elles ont été conçues pour un seul couple et se composent d'une seule chambre funéraire.

Les premières tombes peintes datent du VII^e siècle mais ce n'est qu'au VI^e siècle qu'elles se sont pleinement développées et qu'elles furent complètement couvertes de peinture. Une cinquantaine des 200 tombes peintes connues sont accessibles au public. Quelques-unes sont décrites ci-dessous :

La tombe des Lionnes, datant du IV^e siècle et découverte en 1874, est une petite salle surmontée d'un toit à pignon. Les peintures dépeignent des oiseaux en vol, des dauphins et essentiellement des scènes de la vie courante de l'aristocratie étrusque.

La tombe du VI^e siècle du Pavillon de chasse montre la vue au travers de la structure transparente du pavillon.

La tombe de la Chasse et de la Pêche se compose de deux chambres funéraires : la première dépeint des danses dionysiaques dans un bois sacré, la seconde des scènes de chasse et de pêche, avec des portraits des propriétaires de la tombe.

La tombe des Jongleurs abrite des peintures inspirées des jeux qui rythmaient les cérémonies funéraires.

Les tombes peintes de l'aristocratie, tout comme les sépultures plus simples, constituent un autre témoignage extraordinaire de ce que les objets seuls ne peuvent montrer : la vie quotidienne, les cérémonies, la mythologie et les talents artistiques.

Histoire

La nécropole de Cerveteri (Banditaccia) s'est développée à partir du IX^e siècle avant notre ère avant de s'étendre à partir du VII^e siècle, selon un plan précis. L'histoire et le développement de la nécropole de Tarquinia (Monterozzi) sont similaires.

Les premières preuves d'un intérêt « moderne » pour ces sépultures remontent à la Renaissance. L'intérêt alla ensuite croissant au XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, époque à laquelle érudits et artistes commencèrent à dépeindre et à peindre les tombes. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, le cimetière de Tarquinia fut un objet d'étude pour les érudits ; c'est à cette époque que la

plupart des tombes connues aujourd'hui furent découvertes. En 1834, Louis I^{er} de Bavière visita le site, et ordonna la reproduction des peintures pour décorer la nouvelle *Alte Pinakothek* de Munich.

Depuis les années 1950, des recherches ont été conduites à l'aide de méthodes géophysiques et non intrusives.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Toute la zone proposée pour inscription appartient à l'État et elle est protégée par la législation nationale et régionale de façon appropriée. Aucune activité n'est autorisée sur le site, sauf autorisation spéciale du ministère de la Culture.

Les zones tampons sont pour partie propriété de l'État, pour partie des villes et pour certaines propriété privée, mais même dans ce dernier cas elles sont correctement protégées par les lois et réglementations sur la construction.

Structure de la gestion :

Les sites ne font l'objet d'aucun plan de gestion.

Ils disposent cependant d'une structure de gestion appropriée, sous la responsabilité finale du ministère de la Culture, en passant par la *Soprintendenza* compétente jusqu'aux responsables de site. Des activités appropriées de protection, de conservation et d'entretien sont réalisées sur le site, de même qu'un suivi correct.

Ressources :

Les subventions de l'État, toujours insuffisantes.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Les Étrusques ont donné le jour à la première civilisation urbaine de la Méditerranée occidentale ; au VI^e siècle, ils étaient la plus grande puissance d'Italie. La nécropole de Cerveteri, préservée dans son intégralité, est la réplique d'une ville, ses tombes imitant des maisons, et ce jusque dans ses aspects techniques et décoratifs.

Quant à la nécropole de Tarquinia, elle abrite quelques-uns des plus beaux exemples de peintures antiques de la Méditerranée occidentale de la période pré-romaine. Ces peintures, non seulement illustrent tous les aspects de la vie et des croyances des Étrusques mais elles donnent également des informations sur la peinture grecque, presque complètement perdue.

Les sites sont proposés pour inscription sur la base des critères *i, ii, iii, iv et vi* :

Critère i : Cerveteri illustre l'urbanisme et l'architecture de l'Antiquité. Tarquinia, par ses peintures murales, témoigne de talents artistiques extraordinaires, tout en documentant avec précision la vie quotidienne et les croyances religieuses.

Critère ii : Ils ont eu une grande influence sur les autres nécropoles étrusques.

Critère iii : Ils constituent un témoignage exceptionnel de la culture étrusque et, plus généralement, des cultures pré-romaines de l'Italie.

Critère iv : Ils représentent l'architecture et l'urbanisme étrusques, quasiment disparus.

Critère vi : Ils ont eu une influence importante sur l'art de la Renaissance et des périodes plus récentes (de Michel-Ange aux artistes modernes).

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en juillet 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur la gestion du patrimoine archéologique.

Conservation

Historique de la conservation :

Les meilleurs restaurateurs de peintures murales et autres spécialistes d'Italie ont travaillé sur ces sites. Dans les années 1960, certaines fresques ont été détachées et placées dans des musées, mais cette pratique a été abandonnée depuis.

De petites « maisons » protègent l'entrée de la plupart des sépultures. Les tombes peintes ne sont visibles qu'à travers des portes de verre. L'état de conservation fait l'objet d'un suivi permanent (qui a entraîné récemment des modifications des systèmes de ventilation et d'éclairage). Toutes les zones abritant des tombes et des cimetières sont fermées par des enclos.

État de conservation :

L'état de conservation est excellent, sous contrôle et suivi permanents.

Gestion :

Il n'existe aucune planification et aucun plan de gestion à long terme, et donc aucun plan pluriannuel de travail ni de budgétisation. Ceux-ci sont définis sur une base annuelle. Cependant, un régime de gestion est en place et pourrait sans aucun problème mettre en œuvre un plan de gestion, dès que celui-ci aura été préparé. Les sites et la plupart des tombes individuelles sont sous une protection appropriée ; la gestion des visiteurs, l'entretien et le suivi sont bons.

Analyse des risques :

Le plus grand risque concerne les centaines (ou milliers) de sépultures qui se trouvent en dehors des principales zones de visite. Elles sont protégées par la loi et dans leur

grande majorité derrière des clôtures, mais elles ne reçoivent pas l'attention que leur valeur culturelle mérite.

Autre risque, suite à une planification à court terme et à des budgets annuels relativement peu importants, les activités se font dans l'urgence ou lorsque l'occasion s'en présente.

Authenticité et intégrité

Les sites sont aussi authentiques que peuvent l'être des sites archéologiques ayant fait l'objet de fouilles. Ils n'étaient probablement pas des jardins durant l'Antiquité, mais les parcs actuels sont bien planifiés et entretenus convenablement.

Évaluation comparative

Ce sont les deux plus beaux cimetières étrusques, en termes de qualité, de taille et de représentativité du patrimoine étrusque de ce type. Ils incluent également quelques-unes des tombes les mieux préservées.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'importance de la culture étrusque, au premier rang des cultures pré-romaines d'Italie et parmi les premières de la Méditerranée, est représentée au mieux par les cimetières proposés pour inscription.

Évaluation des critères :

La proposition d'inscription remplit sans conteste les *critères i, iii et iv* :

Critère i : Les tombes, les peintures murales, les bas-reliefs et les cimetières représentent un chef-d'œuvre du génie créateur humain.

Critère iii : Les pratiques funéraires témoignent de la vie quotidienne par l'intermédiaire des peintures murales et de nombreuses tombes sont des répliques de demeures étrusques – un témoignage unique de cette civilisation disparue.

Critère iv : De nombreuses tombes représentent des types d'édifices qui n'existent plus sous aucune autre forme. Les cimetières sont des répliques des schémas d'urbanisme étrusques, faisant partie des premiers existant dans la région.

Il semble que la proposition d'inscription ne remplit pas le critère ii et on peut douter de son influence sur l'art postérieur qui justifierait son inscription sur la base du critère vi.

Déclaration de valeur :

Les sites sont les plus importants représentants des vestiges immobiliers de la culture étrusque.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Bien que les sites soient gérés de façon satisfaisante, il est recommandé qu'un document approprié, plan de gestion des sites, soit préparé rapidement.

Les musées, qui abritent les plus importants vestiges meubles des sites, ne peuvent être inclus dans la proposition d'inscription. L'ICOMOS recommande une discussion sérieuse sur la question des vestiges meubles, qui constituent un aspect complémentaire des vestiges immeubles, en ce qu'ils sont représentatifs de cette culture et de ses valeurs culturelles.

Recommandation concernant l'inscription

Que les biens soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères i, iii et iv*.

L'ICOMOS souhaite recommander l'inscription des musées également. Les musées abritent les éléments meubles qui proviennent des sites, qui complètent l'histoire culturelle des Étrusques, mais la Convention ne permet pas l'inscription de biens meubles.

ICOMOS, mars 2004